Signer la charte

Charte Éthique et Déontologique des professionnel·lle·s de l'assistance aux démarches d'anticipation et après-décès

Préambule

Cette charte éthique encadre la pratique auprès des familles, dans l'assistance aux démarches d'anticipation et après décès, afin de garantir un service respectueux, transparent et de qualité.

Les signataires s'engagent à appliquer ses principes et ses valeurs.

Dans l'accompagnement des personnes et des familles, les signataires sont guidé·e·s par l'empathie, la bienveillance et l'humanité, en prenant en considération la singularité de chaque situation.

1. Respect et dignité

Respect des personnes : Je traite chaque membre de la famille avec respect, dignité et neutralité en tenant compte de sa situation émotionnelle.

2. Intégrité et honnêteté

Transparence : J'informe clairement les familles sur les démarches à entreprendre, les coûts et les délais.
Honnêteté : J'agis avec honnêteté et intégrité dans toutes mes interactions, en évitant tout conflit d'intérêts.
Impartialité : Je m'engage à éviter toute situation pouvant compromettre mon impartialité.

3. Compétence et Professionnalisme

Formation continue : Je m'engage à maintenir et à développer mes compétences professionnelles par l'échange d'expériences avec mes pairs et la formation continue.
Qualité du service : Je veille à offrir un service de qualité, en ajustant les démarches aux besoins spécifiques de chaque situation.

4. Responsabilité et Engagement

Responsabilité : J'assume la responsabilité de mes actions et de mes décisions, et je m'engage à corriger toute erreur ou omission.
Engagement : J'accompagne les familles de manière personnalisée, en tenant compte de leurs besoins spécifiques.
Suppléance : En cas d'incapacité temporaire ou définitive de ma part, je m'engage à proposer ma suppléance par un professionnel signataire de cette charte.

5. Équité et non-discrimination

Égalité de traitement : Je traite toutes les familles de manière équitable, sans discrimination fondée sur l'origine, le sexe, l'âge, la religion ou toute autre caractéristique personnelle.

6. Communication et Collaboration

Communication claire : Je communique de manière claire et compréhensible avec les familles, en utilisant un langage accessible. Je les tiens informées des procédures engagées et de leur aboutissement.
Collaboration : Je collabore avec les différents acteurs impliqués dans les démarches (notaires, organismes divers, pompes funèbres, etc.) pour assurer une prise en charge efficace et coordonnée.

7. Respect des lois et de la réglementation

Confidentialité : Je garantis la confidentialité et la protection des données personnelles des familles que j'assiste.

Conformité : J'informe le client et j'applique les lois et la réglementation. J'effectue les démarches dans le respect des procédures en vigueur.
Déclaration des conflits d'intérêts : Je signale tout conflit d'intérêts potentiel.

8. Déontologie et Concurrence

Je m'engage à agir avec mes clients sans porter atteinte au libre jeu de la concurrence. J'établis et j'entretiens avec mes consœurs et mes confrères des rapports réciproques respectueux et loyaux.

9. Communication

Je m'engage à une communication respectueuse et alignée avec mes valeurs fondamentales. En toute circonstance, mes prises de parole publiques doivent être :

Mesurées, en évitant tout excès de langage ou dramatisation inutile
Justes, en s'appuyant sur des faits vérifiés et une compréhension fidèle des situations
Transparentes, dans le respect du droit à l'information sans dissimulation ni embellissement
Honnêtes, en excluant toute forme de manipulation, d'ambiguïté ou de promesse non tenue
Empreintes de tact, notamment dans les contextes de deuil, où la sensibilité émotionnelle des interlocuteurs·rices prime

Ce principe s'applique à toute forme de communication : entretiens, publications, interventions médiatiques ou contenus diffusés en ligne.

Signatures :

Julia Lehoux
La Suite

Rachel Bianconi
Un Autre Départ

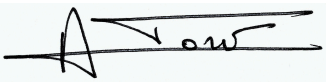

Alain Foret
Ad Omega

Vous êtes professionnel·lle·s de l'accompagnement aux démarches d'anticipation et après-décès ? Signez la charte :)

Les professionnel·lle·s à l'initiative de cette charte

Julia Lehoux, fondatrice et dirigeante de La Suite

Ancienne aidante familiale pendant près de dix ans, elle a elle-même vécu la perte d'un proche et assumé seule l'ensemble des formalités. Elle a choisi de dédier son expérience, ses compétences d'organisation et de coordination au service d'un métier porteur de sens, en créant **La Suite**. Son activité repose sur trois axes : permettre aux personnes d'anticiper et de s'organiser de leur vivant, prendre en charge les démarches après un décès à la place des proches, et sensibiliser pour donner à chacun les clés d'agir.

Son expertise et sa fiabilité sont aujourd'hui reconnues par les familles, les notaires, administrations, pompes funèbres et partenaires qui sollicitent son accompagnement.

La Suite - www.lasuite-deces.com - contact@lasuite-deces.com - 06 37 78 24 71

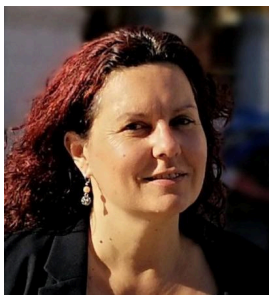

Rachel Bianconi, fondatrice et dirigeante d'Un Autre Départ

Forte de 25 années d'expérience dans le médico-social et confrontée personnellement à la réalité de la fin de vie et du deuil, elle crée **Un Autre Départ**. Convaincue que chaque ultime départ est unique, elle met son expertise au service des personnes en fin de vie et de leurs proches pour faciliter les choix, clarifier les démarches et apporter sérénité. Son approche repose sur l'accompagnement personnalisé, le respect des volontés de chacun et la simplification des étapes, afin que ces moments soient vécus avec dignité et apaisement.

Reconnue par ses clients et partenaires pour sa rigueur, son écoute attentive, la confiance inspirée, elle s'attache à offrir un accompagnement à la hauteur de l'enjeu humain qu'il représente.

Un Autre Départ - www.unautredepart.fr - contact@unautredepart.fr - 07 83 77 14 10

Alain Foret, fondateur et dirigeant d'Ad Omega

Après la perte de son père et l'épreuve des nombreuses démarches qui ont suivi, Alain Foret a choisi de transformer cette expérience en projet porteur de sens. Ancien dirigeant dans la protection sociale, il crée **Ad Omega** pour accompagner et soulager les familles. Son engagement se traduit par trois missions : simplifier les successions, aider chacun à anticiper ses affaires de son vivant, et prendre en charge les formalités après un décès, aux côtés des notaires et pompes funèbres.

Ses clients soulignent sa rigueur, sa pédagogie et l'humanité de son accompagnement.

Ad Omega - www.adomega.fr - contact@adomega.fr - 06 50 25 25 23